

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 31 janvier 2025

Budget 2025

Le Département présente ses orientations budgétaires

Lors de la session du 31 janvier 2025, l'Assemblée départementale a présenté son rapport d'orientations budgétaires (ROB). Il préfigure le budget de la collectivité qui sera voté lors de la session des 27 et 28 mars prochain. Le contexte des finances locales est particulièrement préoccupant. Malgré cela, le Département gardera son cap, en conservant ses politiques publiques et en maintenant ses efforts de gestion, avec un niveau d'investissement élevé, de l'ordre de 123,7 M€, au service des Loirétains et des territoires.

Le Département poursuivra en 2025 son action à l'égard des territoires et des Loirétains, en cohérence avec les objectifs de son projet de mandat 2021-2028. De nombreux projets seront ainsi poursuivis en 2025 pour répondre aux besoins du territoire, que ce soit des routes, des collèges, de la culture, du projet « Loiret bien vieillir », d'aménagement et sécurisation du Canal d'Orléans ou encore du soutien aux communes et EPCI. En parallèle, interviendra la livraison de deux projets d'envergure : la déviation de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel et la véloroute du canal d'Orléans.

Le débat d'orientations budgétaires 2025 prendra en compte plusieurs facteurs, marquant un déséquilibre entre l'évolution des dépenses (+ 2,1%) et des recettes (- 1,5%) de gestion :

- **des recettes fortement impactées par les mesures du PLF 2025 initial**
- **une instabilité des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**
La recette des DMTO en 2024 s'est élevée à 81,3 M€. Une hausse pourrait intervenir en 2025.
- **une hausse importante des trois allocations individuelles de solidarité (AIS)***
(estimée à + 2,3% soit + 4,6 M€ par rapport à 2024)
Les AIS constituent le poste de dépenses le plus important en fonctionnement (près d'1/3 des dépenses).
- **une augmentation des frais d'hébergement**
(estimée à + 4,3%, soit 5,6 M€ par rapport à 2024)
- **l'augmentation de la masse salariale (+ 3,4%, soit 4 M€)**
liée notamment au Glissement Vieillesse Technicité et à l'augmentation des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales prévue au PLFSS 2025.

* Les 3 AIS sont : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation d'autonomie pour les personnes âgées (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH).

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr